



## Démission forcée

-----  
Par Chacha76

Bonjour,

Je suis comptable dans une société qui a été placée en redressement judiciaire depuis février. Il y a eu 2 offres de repreneurs. Un des repreneurs s'est présenté à moi et nous avons échangé à propos de mon poste de comptable. Le repreneur m'a dit qu'il n'y avait pas de place en tant que comptable dans sa société. Elle m'a dit qu'elle allait en aviser notre administrateur. Je pensais alors être licenciée... N'ayant pas de nouvelles de mon poste, j'ai contacté l'administrateur en lui demandant de m'inclure dans le plan de licenciement également. Il m'a répondu que mon poste de comptable était bien sauvegardé. Mais lors de la reprise du fond de commerce il y a quelques jours et mon rachat, le repreneur m'a annoncé qu'il n'y avait pas de place pour un poste de comptable au sein de sa société. Il m'a proposé un poste de secrétaire en attendant de trouver ailleurs et de démissionner. Je n'ai pas signé l'avenant. Comment puis-je faire un recours? Est-il toujours possible de faire un recours afin d'être licencié? Ou est-ce trop tard et dois-je demander une rupture conventionnelle au repreneur?

Je compte prendre avec l'inspection du Travail.

En vous remerciant par avance si quelqu'un peut m'aiguiller.

-----  
Par dudu27

je pense qu'il faut voir avec l'administrateur les postes qui étaient prévus dans la reprise du dossier de toute façon si vous avez aucun document vous précisant votre reprise au moment de la cession de la société voir avec inspection du travail syndicats et conseil des prudhommes